



Secrétariat Général

No 29

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2013**Présidence : Anne Hiltpold**

La séance est ouverte à 18h30 en présence de M. Nicolas Walder, Maire et Mmes Jeannine De Haller Kellerhals et Stéphanie Lammar, Conseillères administratives

Le Conseil municipal est composé de :

Mmes Elvia Cambier, Arlette La Chiusa, Anne Hiltpold, Catherine Marti, Denise Martin, Sonja Molinari, Henriette Stebler et Catherine Vaucher, Conseillères municipales

MM. Pierre Baertschi, Stéphane Barthassat, Michel Baud, Salah Ben Chaabane, Bertrand Buchs, Mario Conti, Laurent Coppex, Alain Etienne, René Gevisier, Jean-Jacques Gerster, Alain Juget, Pierre Maulini, Frédéric Mino, Patrick Monney, Claude Morex, Patrick Mutzenberg, Sandro Pistis, Stephan Pollini, Didier Prod'hom, Jean-Marc Richard, Alain Voignier, François Wolfisberg et Etienne Zongo, Conseillers municipaux

Sont absents ou excusés : Mmes Arlette La Chiusa et Catherine Vaucher, MM Salah Ben Chaabane, Bertrand Buchs, René Gevisier et Etienne Zongo

La Présidente ouvre la séance du Conseil municipal en saluant la présence du Conseil administratif, du public et des membres de l'administration communale.

La Présidente donne lecture de l'ordre du jour.

1. Communications du Conseil administratif
2. Communications du bureau du Conseil municipal
- Propositions du Conseil administratif**
3. Délibération administrative **97-2013 P** : proposition du conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de faisabilité et de programmation pour la réhabilitation-construction de la piscine de la Fontenette
4. Délibération administrative **98-2013 P** proposition du conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit de construction pour l'aménagement d'un bureau complémentaire au centre d'action sociale (hospice général) sis 9, rue des Allobroges
5. Délibération administrative **99-2013 P** : proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit de construction pour l'aménagement d'un édicule de wc publics modulaire sur la place de Sardaigne
6. Délibération administrative **100-2013 P** : proposition du Conseil administratif relative à l'octroi d'une subvention extraordinaire en faveur de la musique municipale
- Propositions des membres du Conseil municipal**
7. Motions
8. Postulats
 1. Postulat **8-2013 P** : le stade de Genève doit être rénové ou rasé ! Conséquence pour Carouge
9. Résolutions
10. Pétitions
 1. Pétition **15-2013 R** : pour une utilisation sans nuisance de l'Agora de la Tambourine
11. Questions

La présidente excuse l'absence de Mme Catherine Vaucher et Mme Arlette La Chiusa, MM Salah Ben Chaabane et René Gevisier et le retard de Mme Sonja Molinari, MM Sandro Pistis et Stéphane Barthassat.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, la Présidente invite les participants à observer une minute de silence en souvenir du fils de Mme La Chiusa, M. Philippe Ambert, décédé il y a à peine un mois.

1. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Avant de passer la parole à M. Walder, la Présidente signale que le procès-verbal de la séance de novembre sera approuvé lors du conseil municipal du mois de janvier.

Communications de M. Walder

La première communication concerne la représentation au sein de la Fondation carougeoise pour le logement des personnes âgées.

Le Conseil administratif a pris note du retrait de M. Sandro Pistis, membre désigné par le Conseil administratif et représentant du MCG au sein de cette fondation. Le MCG a proposé son remplacement par Madame Muriel Besse, habitante de Carouge. Le Conseil Administratif a validé cette proposition.

La deuxième communication concerne l'enquête en cours au sein du Service transports, voiries et espaces verts (TVE) et le coût des audits et mesures prises dans ce service.

En complément aux diverses informations apportées à votre Conseil concernant les suites de l'audit de la Cour des comptes et les mesures qui ont dû être prises au sein du service TVE depuis la fin du mois d'août dernier, le Conseil administratif se doit d'informer le Conseil municipal des coûts non-budgétés engendrés par les diverses procédures en cours.

Il convient en effet de rappeler qu'à ce jour le chef du service et deux chefs de secteur sont suspendus avec maintien de leur traitement, conformément à l'article 43 du statut du personnel. Un chef d'atelier a en outre été licencié et les délais légaux prolongent également le versement de son salaire.

Malgré l'absence de ces quatre personnes, il convient d'assurer à la fois la délivrance des prestations à la population et le fonctionnement interne du service, ceci en plus de la gestion des enquêtes administratives et du climat relationnel au sein du service qui, même s'il s'améliore grandement, reste pour le moins complexe.

Les mesures suivantes ont dû être prises pour répondre à cette situation exceptionnelle :

1. Depuis la publication du rapport de la Cour des comptes, un mandat a été donné à M. Moreno SELLA. Son mandat consiste notamment à :
 - o Vérifier le fonctionnement du service au quotidien, mettre en évidence les failles, les éventuelles irrégularités et prendre les mesures pour garantir les prestations ;
 - o Analyser la structure et faire des propositions de réorganisation immédiate ou future ;
 - o Documenter et préparer les éléments de faits relatifs aux enquêtes administratives en coordination avec le secrétaire général et l'avocat conseil de la Ville de Carouge ;
 - o Assurer une écoute et un soutien aux collaborateurs et aux cadres afin d'entendre les difficultés, de recadrer là où cela s'avère nécessaire ou encore de soutenir les équipes qui continuent d'assurer les nombreuses prestations du service ;
2. Un deuxième mandat a été donné à M. Vincent MONICO afin de s'occuper de l'ensemble des flux financiers du service (soit le contrôle et la validation des factures) et de la simplification des procédures du secrétariat. Il participe également aux réflexions de ré-

organisation du service et, afin d'éviter les doublons, travaille sous la coordination de Moreno Sella.

3. Le Juge Peila a été mandaté pour conduire les trois enquêtes administratives ouvertes. Ces procédures sont longues et rendues complexes par l'application stricte de la Loi sur les procédures administratives. Elles mobilisent des ressources en temps comme en argent puisqu'elles sont à la charge de la Ville de Carouge, sauf bien sûr pour ce qui est des conseils juridiques des personnes sous enquête. La procédure étant de fait contradictoire, cela implique des journées entières de comparution ou d'audition de témoins. Ces procédures se poursuivront vraisemblablement dans les premiers mois de 2014, ceci même si la Ville de Carouge a la volonté de les faire aboutir le plus rapidement possible.
4. Enfin il y a deux procédures pénales en cours, celle initiée par la dénonciation de la Cour des comptes auprès du Ministère public durant l'été et celle faisant suite à la plainte pénale déposée par la Ville de Carouge au cours du mois de novembre dernier. Le suivi juridique et l'accompagnement de la Ville de Carouge dans ces procédures ont également un coût.

Les mesures décrites ci-dessus représentent des coûts d'environ CHF 125'000.— qui n'avaient pas été inscrites au budget et entraîneront dès lors un dépassement dans la ligne concernant les notes d'honoraires et de contentions de l'exercice 2013.

Le Conseil administratif se doit d'en informer le Conseil municipal et fournira bien évidemment avec le compte rendu de l'exercice 2013 l'ensemble des éléments utiles à la bonne information du Conseil municipal.

A ce moment là, la Commission des finances pourra également être dûment informée de l'état d'avancement des procédures sur 2014 et de leur éventuel impact financier.

A ces mandats externes, il convient encore de rajouter l'apport provenant de l'interne. Ainsi ce sont actuellement, et en plus des tâches habituelles, l'équivalent de 30 à 40 % de temps supplémentaire que le secrétaire général consacre au service. Il en va de même à hauteur de 40 % de poste en moyenne pour le Service des ressources humaines et de 30 % de poste en moyenne aussi pour le Service financier.

Malgré ces difficultés, le Conseil administratif demeure pleinement engagé pour que toute la lumière possible soit faite dans ce service afin que dans quelques mois, il puisse repartir sur des bases saines, reconstruire une identité dont il pourra à nouveau être fier et offrir à chacun de ses collaborateurs un lieu de travail exigeant, mais pacifié, régi par une gouvernance transparente et qui puisse porter très haut les valeurs de qualité, de proximité, de responsabilité et d'enthousiasme.

La troisième communication concerne les cours de vélo pro-vélos.

Les cours de vélo organisés par la ville de Carouge en partenariat avec PRO VELOS ont connu un grand succès en 2013.

Ce ne sont pas moins de 65 habitants, contre 50 en 2012, qui ont profité de cette offre.

Pour rappel, celle-ci s'adresse à tous les habitants et en particulier aux familles qui désirent bénéficier de conseils afin d'améliorer leur sécurité et celle de leurs enfants dans leurs déplacements en milieu urbain.

Cette année, deux cours ont été proposés entre mai et juin avec, à chaque fois, une sortie sur route afin de mettre en pratique les connaissances acquises.

Le taux de satisfaction des participants étant très élevé, il a d'ores et déjà été décidé de reconduire cette action en 2014.

La quatrième communication concerne le platane de la place du Temple.

Nous avons dû procéder à la coupe d'un platane sur la place du Temple qui penchait dangereusement en direction de l'intérieur de la place.

Ces dernières semaines, une aggravation de la condition de cet arbre était nettement perceptible sans que sa présence ne représente vraiment un danger.

Toutefois, vérifications faites, ce platane était attaqué aux deux tiers par un champignon lignivore détruisant sélectivement les parois cellulaires de l'arbre. Dès lors, il était désormais indispensable et urgent de le couper.

La contamination est probablement passée par les racines hors sol régulièrement heurtées par le passage de nombreux scooters.

L'abattage a eu lieu le 28 novembre. Son remplacement par un platane résistant de même lignée que ceux récemment implantés sur la place du marché aura lieu au début de l'année prochaine.

La dernière communication concerne l'avancement des travaux dans le secteur de Montfalcon.

Compte tenu des conditions météo défavorables et des prévisions ne présageant pas d'amélioration à court terme, la décision a été prise de différer la pose du revêtement final sur la rue Jacques-Grosselin, tronçon compris entre l'avenue de la Praille et le carrefour Grand Bureau / Montfalcon.

L'ensemble de la rue Grosselin sera dès lors rendu à la circulation (voitures et bus) dès le 20 décembre à 17:00, de même que le stationnement, avec la réalisation d'un marquage provisoire.

L'installation de chantier de SORACO restera telle qu'on la connaît aujourd'hui tandis que les places de stock seront réduites et rangées, tout ce qui n'est pas nécessaire pour 2014 étant évacué.

Il restera donc à réaliser en 2014 le revêtement phonoabsorbant, les marquages définitifs et la pose des potelets et épingles à vélos. Ces travaux qui dureront de 10 à 12 semaines, reprendront dès que les conditions météorologiques le permettront. Ils nécessiteront la remise en place temporaire de la déviation de circulation actuelle ainsi que la mise en sens unique de ce tronçon dans le sens Genève/Carouge.

Ces dispositions figureront toutes sur le site internet de la Commune.

Communications de Mme Lammar

La première communication a trait au budget voté lors du dernier conseil municipal et particulièrement à l'amendement proposé par le MCG concernant le passage à 100 % Vital bleu, voté également par le Conseil municipal. C'est un montant de plus de CHF 150'000.— qui a été articulé par le MCG dans sa proposition d'amendement et qui a été voté. Or, le MCG a certainement dû faire une erreur de calcul, car en passant à 100 % vital bleu, ce n'est malheureusement pas une économie de plus de CHF 150'000.— que l'on fera, mais une économie moindre. Je tenais à vous informer de ce fait et vous avertir qu'au vu de cet amendement, il y aura un risque éventuel de dépassement découlant de cette problématique.

La deuxième communication est très positive, puisqu'il s'agit du bilan de la protection civile. Dernièrement, un bilan de l'organisation de l'ensemble des offices de la protection civile du Canton a été effectué par l'Office cantonal de la protection de la population et les affaires militaires (OCPAM) pour l'année 2012. Les éléments contrôlés étaient le contrôle des constructions, la gestion du personnel et des effectifs dans les différents domaines, la formation, le respect des délais administratifs et la capacité à intervenir. Il ressort de ce bilan que notre office de protection civile est le mieux classé du canton et le plus respectueux des délais demandés par le Canton et la Confédération. On peut se réjouir de ce résultat qui démontre que la réorganisation de notre office depuis un peu plus d'un an et demi a porté ses fruits. Par ailleurs, nous avons également reçu les félicitations de l'OCPAM pour l'exercice des forces de protection de la population carougeoise du 5 juin 2013 qui a réuni tous les partis à la protection de la population.

La troisième communication concerne l'épisode dit « de la quenelle ». Comme vous avez pu le voir dans la presse, le Conseil administratif dans sa séance du 11 décembre dernier, a décidé d'exclure deux sapeurs pompiers de notre compagnie qui avaient posté une photo d'eux en uniforme effectuant le geste dit de la quenelle sur le site de l'humoriste Dieudonné.

Le Conseil Administratif a considéré que les deux sapeurs pompiers n'avaient pas respecté les règles de conduite générale des sapeurs pompiers. Ces derniers doivent en effet faire preuve d'une attitude exemplaire lorsqu'ils sont en uniforme.

Il faut savoir que selon une directive interne à la compagnie de Carouge et qui avait encore été rappelée oralement par le commandant de la compagnie lors de l'Assemblée générale de 2013, il est interdit aux sapeurs pompiers de publier sur Internet des photographies en uniforme en dehors du site de la compagnie. Force est de constater que déjà, les deux sapeurs pompiers n'ont pas respecté les directives internes en postant une photo d'eux en uniforme sur Internet. Par ailleurs, ces deux sapeurs étaient au courant de la polémique en cours en France autour du geste dit de la quenelle assimilé par certaines personnes à un geste antisémite.

À ce sujet, il faut relever que le Conseil administratif a considéré qu'il n'était pas de son ressort de se prononcer sur le caractère antisémite ou non de ce geste, mais qu'il devait néanmoins tenir compte de l'ensemble des circonstances et notamment du site sur lequel a été postée la photographie litigieuse. C'était le site de l'humoriste Dieudonné, dont certaines paroles sont sujettes à polémique. Il faut également relever que les pages du site choisies pour poster ladite photographie contiennent des photographies problématiques et qu'il est fréquent de voir ainsi sur Internet des photographies de personnes effectuant une « quenelle » devant un ancien camp de concentration ou devant un wagon à bestiaux menant les déportés dans les camps nazis.

Le Conseil administratif a dès lors jugé qu'il n'était pas acceptable qu'une photographie de sapeurs pompiers carougeois en uniforme se retrouve à côté de ce genre d'images, et que ce geste, quand bien même il n'était pas mal intentionné, a des conséquences graves sur l'image des pompiers carougeois et genevois qui se retrouve ternie.

Par conséquent, le Conseil administratif a considéré qu'en agissant ainsi, connaissant la polémique autour du geste de « la quenelle » et postant leur photographie en uniforme sur une page accueillant des images pour le moins polémiques, les deux sapeurs n'ont pas fait montre de la conduite exemplaire que l'on attend d'eux.

Enfin et de surcroît, ce geste dans le meilleur des cas est considéré comme un geste antisystème. Dans ce cas, il n'est pas non plus admissible que des pompiers carougeois effectuent en uniforme un geste antisystème pouvant ainsi attaquer par ce biais la société qu'ils représentent par le port même de leur uniforme.

Il faut encore souligner que le préavis de la Fédération genevoise des corps de sapeurs pompiers ainsi que celui du commandant des pompiers de Carouge pris en accord avec son

état major recommandait la plus lourde sanction, soit l'exclusion de la compagnie. Dès lors, le Conseil Administratif a prononcé l'exclusion de ces deux sapeurs pompiers.

À noter enfin et aussi que ces sapeurs pompiers sont des sapeurs pompiers volontaires, par cette exclusion, ils ne perdent donc pas leur emploi comme cela a été dit dans certains journaux et réseaux sociaux.

Communications de Mme De Haller Kellerhals

La communication de Mme De Haller Kellerhals concerne l'étude préliminaire sur la reconstruction du Théâtre de Carouge.

L'atelier Pont 12, lauréat du concours d'architecture pour le nouveau Centre communal, a présenté au Conseil Administratif le 5 décembre dernier les résultats de l'étude préliminaire votée en avril. Nous proposons de vous communiquer ces résultats lors d'une séance Toutes Commissions Réunies le 11 février 2014 au foyer du Théâtre de Carouge (rue Ancienne 39) à 18 h 30.

Ce sera également l'occasion de vous présenter la maquette qui a été réalisée dans le cadre de la pré-étude et qui rend le projet encore plus explicite.

2. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

La première communication concerne le courrier adressé au Conseil municipal par certains maraîchers de Carouge.

La Présidente demande au secrétaire d'en donner lecture.

Courrier envoyé au service de l'urbanisme, Mme Katia Vuagniaux

Concerne : Marché de Noël

Madame,

Par la présente, nous les soussignés, accusons réception de vos courriers individuels du 1^{er} novembre 2013, concernant le marché de Noël du samedi 14 décembre 2013.

Nous sommes profondément déçus par cette "expropriation temporaire", alors que l'année dernière, nous avons pu rester sur nos places et avons pu travailler correctement. Cette année, vous nous annoncez sans aucune concertation que nous sommes déplacés sur la route, alors que nous savons pertinemment que cela revient à diviser par deux notre chiffre d'affaires.

L'année a déjà été très difficile en raison des conditions météo très froides de ce "printemps", ajouté à la crise économique, nous ne pourrions bientôt plus faire face et continuer sans rien dire.

Nous tenons à vous rappeler que nous sommes là toute l'année, par n'importe quel temps, et que c'est nous qui animons cette place, pas des marchés "temporaires".

Nous aurions dû être prévenus, pas mis devant le fait accompli.

Nous vous demandons donc de revenir sur votre décision, qui nous touche très durement, et d'être à l'avenir plus attentifs à notre survie.

Nous vous adressons, Madame, nos salutations distinguées.

Copie à la Mairie et au Conseil municipal

Les soussignés [une dizaine de noms et signatures]

La Présidente demande au secrétaire de donner lecture du courrier de réponse du Conseil administratif.

Adressé à M. Christian Sapey
 Concerne : Marché de Noël – changement d'emplacement – votre courrier du 16 novembre 2013

Monsieur,

Nous faisons suite à votre courrier précité, lequel a retenu notre meilleure attention. Nous avons bien pris note de vos doléances et les comprenons.

Toutefois, nous en sommes quelque peu étonnés, car ces mesures ont été discutées et prises en concertation avec M. CICLET, Président du marché, lequel ne les a, à aucun moment, contestées.

Nous avons été amenés à les prendre afin de ne pas reproduire les gros problèmes constatés les années précédentes lors, entre autres, de la Braderie. Elles ont donc pour but de faciliter et concilier le départ des marchands souhaitant quitter le marché à 14 heures sans perturber ceux présents durant les 3 jours.

En espérant que ces explications vous permettront de comprendre que ces démarches ne sont aucunement destinées à péjorer les marchands, mais bien à mieux concilier les souhaits des uns et des autres, nous vous prions de croire, Monsieur, à notre considération distinguée.

Le conseiller administratif délégué, Nicolas Walder.

La deuxième communication concerne les décisions de l'ACG. Elles ont été annoncées lors des derniers mois et n'ont fait l'objet d'aucune opposition des communes, elles sont donc entrées en force et peuvent être consultées sur CMnet.

3. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 97-2013 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'OUVERTURE D'UN CREDIT D'ETUDE DE FAISABILITE ET DE PROGRAMMATION POUR LA REHABILITATION-CONSTRUCTION DE LA PISCINE DE LA FONTENETTE

Mme Lammar introduit le sujet.

Certains l'attendaient avec impatience, voilà donc la première délibération pour la piscine, qui est un bon signe d'avancement avec ce dossier.

C'est un fait et une évidence que l'offre en bassins à Carouge est nettement insuffisante: les bassins sont suroccupés toute l'année et particulièrement l'hiver où nous ne pouvons compter que sur les 25 mètres des pervenches, dont le plancher mobile tombe assez fréquemment en panne.

La piscine des Vernets étant également bondée, il devenait nécessaire de prévoir une nouvelle piscine.

Vu la vétusté des installations de la piscine de la Fontenette, qui date de 1964, en particulier les installations techniques et surtout les vestiaires et douches qu'il faut de toute manière refaire à court-moyen terme, il est apparu que l'endroit le plus propice à la construction d'un nouveau bassin se trouvait être à la Fontenette, ce d'autant plus que cette zone est appelée à se développer et qu'il est prévu de refaire une vraie zone sportive après la fin des travaux du CEVA et après la cession des terrains du Service des autos.

L'idée serait donc de créer un nouveau bassin couvert devant les bassins en plein air existants et ainsi optimiser les infrastructures, en ayant les installations techniques – douches et vestiaires – en commun dans le nouveau bâtiment.

Au niveau du planning, il est prévu de vous présenter un concours d'architecture dans le courant de l'année 2014 visant à restructurer la zone sportive de la Fontenette avec la réhabilitation et construction de la piscine.

Il faut relever que ce planning respecte ainsi les délais pour obtenir du CEVA, selon la convention signée, les indemnités de remise en état de la zone sportive actuellement occupée et amputée par les travaux.

Cela dit, il faut relever qu'établir un programme de piscine couverte est complexe, qu'il faut tenir compte des besoins des nageurs, de ceux des familles qui viennent se détendre à la piscine sans vouloir à tout prix effectuer des longueurs, et de ceux encore différents des clubs de natation et de water-polo.

Il est dès lors nécessaire, avant de lancer un concours, de définir les choix stratégiques de dimensionnement, de type d'installations, de partenariats éventuels et d'activités commerciales intégrables.

C'est pourquoi nous vous proposons de lancer une étude « pré-opérationnelle » pour développer de la meilleure manière cette piscine.

A noter qu'il ne s'agit pas d'une énième étude qui ne servirait qu'à aider à une réflexion, ce qui enverrait la réalisation de la piscine en calendes grecques.

Au contraire, par cette étude, c'est un véritable pied à l'étrier que l'on met dans ce projet afin de savoir exactement ce que l'on doit avoir pour répondre aux besoins et avancer ensuite rapidement avec le concours.

Il faut aussi relever qu'aucune étude de programmation n'a été lancée dans ce dossier jusqu'à présent. Seule une étude pour savoir si l'on pouvait couvrir l'actuelle piscine ou la recouvrir temporairement d'une bulle en hiver a été lancée. Trois variantes (bulle sur le bassin, couverture de l'actuelle piscine par une sorte de verrière et couverture des trois bassins) avaient été présentées lors d'une commission du conseil municipal il y a quelques années.

Au vu des besoins actuels et futurs (Carouge va se développer de manière très importante sur Carouge-est, notamment) force est de constater qu'il faut plutôt se diriger vers la construction d'un nouveau bassin.

Encore un mot sur le mandataire proposé. Oui, ça ne vous aura pas échappé, il s'agit d'un programmeur de piscine français de Paris. Mais il faut savoir que les programmeurs d'installations aquatiques sont très rares, vu qu'il s'agit d'un travail extrêmement spécifique. C'est bien simple, en Suisse, il n'y en a qu'un, basé à Zug, qui est plutôt spécialisé dans les spas. Dès lors, même s'il était envisageable d'intégrer un centre wellness dans ce projet, ce qui d'ailleurs est une idée intéressante, il ne s'agit pas du but de ce projet et par ailleurs cela relèverait plutôt d'un élément à charge d'un privé, dans le cadre d'un partenariat, ce qui est actuellement en discussion.

En revanche, le bureau d'ingénieur D2X, spécialisé dans les équipements aquatiques, présente les meilleures garanties de compétence pour ce projet, ce d'autant plus qu'il a déjà travaillé pour la Ville de la Chaux-de-Fond dans le cadre d'une réhabilitation-construction d'une installation sportive de même gabarit et au même état de vétusté vu que la piscine de la Chaux-de-Fond a été construite et rénovée dans les mêmes périodes que la piscine de la Fontenette.

Dès lors, au vu de ce qui précède, le CA vous propose :

d'ouvrir un crédit d'étude de 104'000.– destinés à l'étude de la faisabilité de programmation pour la réhabilitation et construction de la piscine de la Fontenette

de comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la ville de Carouge dans le patrimoine administratif,

de surseoir à l'amortissement de ce montant qui sera compris dans l'amortissement dès la réalisation des travaux

et en cas de non-réalisation des travaux, d'amortir ces frais en deux annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique n°34331 de l'année qui suit l'abandon du projet.

La prise en considération est acceptée à l'unanimité.

Le bureau propose le renvoi en commission des constructions et logements.

M. Prod'Hom propose quant à lui le renvoi en commission d'urbanisme, car toute la zone est concernée. Le nombre de places et la programmation doivent être définis. Dans la Fondation Emma Kammacher, en face, il y a eu un problème de buvette et des équipements publics doivent être définis. Cette problématique est donc liée à l'urbanisme de cette zone.

Contrairement à M. Prod'Hom, M. Morex s'oppose formellement à un renvoi à la commission de l'urbanisme, constamment convoquée. Il lui semble que certains sujets doivent être, de temps en temps, donnés à d'autres commissions. Il s'agit bien ici d'un problème de construction.

Mme Molinari pense qu'on ne peut pas décider de l'attribution des dossiers aux différentes commissions en fonction du nombre de fois que ces commissions ont déjà travaillé. Dans ce cas, la problématique s'inscrit dans un contexte bien plus large que le type de bâtiment ou les cofinancements possibles. Il s'agit d'avoir une vision plus large.

M. Monney est du même avis que M. Morex. Dans les considérants, il est question d'une étude de faisabilité et préopérationnelle. Ce sujet doit donc être renvoyé en commission des constructions.

M. Baertschi salue la proposition du Conseil administratif, car effectivement, ce projet est demandé par la population. Il rappelle l'aménagement de la route de Veyrier, où ces aspects ont déjà été discutés en commission de l'urbanisme. Il trouve lui aussi que ce sujet devrait être renvoyé en commission des constructions.

Le renvoi en commission de l'urbanisme est refusé par 15 non, 4 oui et 4 abstentions.

Le projet est renvoyé en commission des constructions et logements et la Présidente ouvre le tour de pré-consultation.

Etant donné qu'un partenariat a été évoqué, Mme Marti rend les commissaires attentifs au fait qu'il ne faut pas implanter conjointement à la piscine quelque chose qui ne serait pas utile au quartier et à son développement. Elle invite aussi la commission à se soucier du type de mobilité que pourra générer le programme installé conjointement à la piscine.

M. Morex a bien entendu les explications de la conseillère administrative déléguée, mais rappelle aux commissaires les multiples études déjà réalisées sur la faisabilité d'une démolition-reconstruction ou transformation de la piscine actuelle et demande aux commissaires de bien réfléchir à l'utilité d'avoir deux bassins. Le quartier sportif de la Fontenette va être entièrement reconstruit, la piscine n'est pas la seule à entrer en ligne de compte. Il évoque notamment les terrains de football supprimés et le boulodrome diminué. Il invite donc les commissaires à se pencher sur la possibilité d'un bassin utilisé en été et en hiver et laisser ces terrains à disposition d'autres activités sportives.

M. Richard rappelle l'idée d'avoir un aménagement accessible au public quelle que soit la saison, non pas dans un « enclos » piscine, mais dans un espace plus naturel. Le dossier de référence de D2X cite par exemple des projets où l'on fait un lien avec la rivière à côté. Il apprécierait cet aspect extérieur.

M. Voignier a été surpris par le choix d'une entreprise française, mais en effet, il n'y a pas d'équivalent en Suisse. Il souhaiterait que le projet de la Chaux-de-Fond soit présenté dans le détail à la commission.

Mme Stebler soutient ce nouveau projet et aimerait que le développement de Carouge-Est et de Carouge dans l'ensemble soit pris en compte. Un bassin assez grand devrait notamment être prévu, car de plus en plus d'enfants et d'habitants iront nager. Elle voudrait également que soit abordé le problème de l'eau et des chlorines. Des enfants sont allergiques à ce produit, dangereux pour les poumons. Un autre système pourrait être envisagé.

M. Baertschi revient sur la grande attente de la population sur cette piscine, notamment chez les jeunes ou les personnes âgées qui fréquentent la piscine pour des raisons de santé. La piscine des Vernets, saturée, fait peine à voir. Il rejoint Mme Stebler sur les équipements communaux, la commune est sous-dotée. Il serait donc intéressant de faire un bassin aux affectations polyvalentes. Il salue que le Conseil Administratif parte sur des bases comparatives pour la programmation, car il faudra évaluer les coûts d'entretien.

Mme Molinari pense qu'il ne faut pas jeter le bébé avec l'eau " de la piscine ". Certaines études ont effectivement déjà été faites, certaines portaient sur le réaménagement de la piscine existante et elles comportaient des éléments intéressants, notamment la question d'une meilleure accessibilité et d'espaces verts. Vu l'augmentation de la population, cet accès sera essentiel. Elle souhaite que la commission garde à l'esprit la loi sur la protection des rives et de préserver les rives de l'Arve. Enfin, elle aimerait connaître, à titre comparatif, le coût d'un bassin de 25 mètres.

4. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 98-2013 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'OUVERTURE D'UN CREDIT DE CONSTRUCTION POUR L'AMENAGEMENT D'UN BUREAU COMPLEMENTAIRE AU CENTRE D'ACTION SOCIALE (HOSPICE GÉNÉRAL) SIS 9 RUE DES ALLOBROGES

Mme Lammar introduit le sujet.

En préambule, il faut savoir que, de par la loi, les communes ont l'obligation de mettre des locaux à disposition tant pour les prestations sociales que pour les prestations de maintien à domicile.

Dès lors, les communes ont l'obligation de mettre à disposition des locaux pour les Centres d'action sociale et de santé (CASS) de l'Hospice général.

Le CASS de Carouge se situe comme vous le savez à la rue des Allobroges, dans un immeuble appartenant à la Fondation immobilière de la Ville de Carouge, depuis 2001.

Il accueille quelque 600 personnes par mois et répond à environ 1550 demandes par téléphone. Il met également à disposition de la population des brochures d'information sur les différentes prestations existantes sur le canton dans des domaines comme les placements en EMS, les organismes et adresses pour le service des soins à domicile et les permanences pour nourrissons, l'aide à la recherche de logement ou l'aide au remplissage de la déclaration d'impôts. Il est par ailleurs en contact avec l'ensemble des partenaires qui œuvrent de près ou de loin dans le domaine social au sein de la commune afin de veiller à offrir la meilleure réponse possible à la population nécessiteuse.

Compte tenu de l'augmentation de la population et de l'évolution du contexte socio-économique difficile, il se trouve que le nombre de bénéficiaires est en régulière augmentation depuis plusieurs années.

Dès lors, les locaux attribués au CASS en 2001 s'avèrent actuellement beaucoup trop exigus. Tous les aménagements pour optimiser l'utilisation des locaux, comme couper un bureau en deux, aménager un bureau dans l'ancienne cafétéria ou créer un poste de travail dans le hall de la salle de bain, ont été effectués et sont aujourd'hui épuisés.

Le CASS a donc impérativement besoin de nouveaux locaux pour accueillir les personnes dans le besoin et c'est dans ce sens que l'Hospice général nous a écrit déjà en 2010.

Depuis 2010, le Conseil administratif tente donc de trouver une solution pour le CASS.

C'est dans ces circonstances que la Direction de la Fondation immobilière a proposé à la Ville de Carouge que le CASS étende ses locaux dans l'immeuble des Allobroges.

Cette proposition, bien évidemment accueillie avec enthousiasme par la Ville de Carouge et par l'Hospice général, a été discutée à de nombreuses reprises par le Conseil de la Fondation immobilière qui a même organisé une visite sur place.

Le projet qui est présenté aujourd'hui est celui visant à étendre les locaux du CASS dans une partie de l'actuel local à vélo de l'immeuble des Allobroges.

Il a été validé par le Conseil de la Fondation immobilière le 26 juin dernier.

L'aménagement d'un bureau supplémentaire pourra, sans prêter les locaux de l'immeuble des Allobroges qui conserve un local à vélo, simplement plus petit, de donner un véritable bol d'air au CASS et lui permettra d'assurer son fonctionnement.

Il s'agit d'un projet relativement peu coûteux et qui pourra être réalisé rapidement, puisqu'il est et sera entièrement géré par le SCES (Service des Construction Entretien des bâtiments et Sports de la Ville de Carouge), en collaboration bien sûr avec la Fondation immobilière et l'Hospice général, et que l'autorisation de construire a déjà été délivrée.

Des étapes supplémentaires éventuelles sont encore en discussion.

A noter encore que le CASS de Carouge accueille les carougeois, mais aussi les veyrites et les troinésiens. Il y a quelques années les CASS de Troinex et de Veyrer ont en effet été regroupés dans celui de Carouge.

Ainsi, ces deux autres communes participent aussi à la location des locaux au pro rata de leur population et participeront également à l'amortissement des travaux proposés ce soir.

Par conséquent, il vous est proposé ce soir par cette délibération :

d'ouvrir au Conseil Administratif un crédit de construction de 99'000.- pour l'aménagement d'un bureau complémentaire au Centre d'action sociale (Hospice général) sis 9 rue des Allobroges

de comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan de la Ville de Carouge dans le patrimoine administratif

et d'amortir le montant de 99'000.- au moyen de dix annuités dès 2015 sous rubrique 58-333.

La prise en considération est acceptée à l'unanimité.

Le bureau propose la discussion immédiate.

La Présidente ouvre la discussion.

M. Monney demande en premier lieu si les offres ont été demandées à des entreprises carougeoises et en deuxième lieu, quelle est la part, suite à l'évaluation de ces offres, des travaux adjugés à des entreprises carougeoises.

Mme Lammar répond que les entreprises pressenties sont essentiellement carougeoises, seuls 15 % seraient des entreprises non carougeoises. Cependant, on attend le vote du Conseil municipal pour formaliser les adjudications.

M. Monney remercie Mme Lammar.

Le projet est accepté à l'unanimité, soit 24 oui.

Vu la délibération 75-2001, relative à l'ouverture d'un crédit pour l'aménagement d'un Centre d'action sociale et de santé (CASS) à la rue des Allobroges, adoptée par le Conseil municipal le 8 novembre 2001 ;

vu la mise à disposition des locaux susmentionnés à l'Etat de Genève, en date du 28 octobre 2002, pour développer les activités du CASS et de la Fondation des services d'aide et de soins à domicile (FSASD) ;

vu que ces activités sont aujourd'hui sous la responsabilité de l'Hospice général ;

Considérant la lettre de l'Hospice général du 2 septembre 2010, faisant valoir des besoins d'extension des surfaces mises à disposition et la décision du Conseil de la Fondation immobilière de Carouge le 26 juin 2013, accordant l'extension dans l'actuel local vélos au rez de chaussée ;

vu la requête en autorisation de construire déposée par le Service constructions, entretien et sports de la Ville de Carouge (SCES) et délivrée par le Département de l'Urbanisme de l'Etat de Genève en date du 29 octobre 2013 ;

vu l'étude réalisée, sur la base des appels d'offres, par le SCES, et dont la récapitulation des travaux ainsi que la récapitulation générale sont annexées à la présente ;

vu la volonté du Conseil administratif de réaliser cette extension nécessaire au fonctionnement du Centre d'action sociale ;

conformément aux articles 1 et ss de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal, à l'unanimité par 24 oui

DECIDE

1. *D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de construction de CHF 99'000.- pour l'aménagement d'un bureau complémentaire au Centre d'action sociale (Hospice général) sis 9, rue des Allobroges.*
2. *De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la Ville de Carouge, dans le patrimoine administratif.*

3. *D'amortir le montant de CHF 99'000.- au moyen de 10 annuités dès 2015 sous rubrique 58.331.*

5. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 99-2013 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'OUVERTURE D'UN CREDIT DE CONSTRUCTION POUR L'AMENAGEMENT D'UN EDICULE DE WC PUBLICS MODULAIRE SUR LA PLACE DE SARDAIGNE

Mme Lammar introduit le sujet.

Je vous avais promis de venir rapidement avec une proposition concernant les toilettes publiques, vu qu'il s'agissait d'un besoin urgent. La voici donc enfin et peut-être en serez-vous soulagés !

Vous vous en souvenez, le Conseil Administratif avait pris la décision de fermer les toilettes de la place de Sardaigne à l'automne 2012, suite à différents problèmes de sécurité, d'accès et de gestion de ces toilettes, sachant que les toilettes de la place du marché restaient ouvertes et que celles des tours offraient aussi une alternative lorsqu'il ne gelait pas...

Etant donné que le Conseil municipal s'est exprimé à plusieurs reprises pour la réouverture de ces toilettes et qu'il apparaît nécessaire d'avoir une possibilité de se soulager dans ce périmètre souvent occupé par des manifestations et proche du parc Cottier.

Etant donné que les toilettes actuelles de Sardaigne et de la place du Marché n'offrent aucun accès handicapé, cette problématique nous donne aussi l'occasion de mener une réflexion à ce sujet.

Il vous est donc proposé ce soir de poser un édicule pilote dans le périmètre de la place de Sardaigne, édicule qui offre des garanties de sécurité, d'accès handicapé et s'entretient très facilement.

Par ailleurs, les expériences qu'a fait la Ville de Lausanne avec ce genre d'édicule se sont révélées très positives y compris en ce qui concerne les déprédations. La ville de Lausanne a en effet posé un édicule similaire dans le quartier du Flon, qui n'est pas réputé pour être un quartier calme et n'a constaté qu'extrêmement peu de déprédations.

Il vous est donc proposé ce soir

D'ouvrir au Conseil Administratif un crédit de construction de CHF 143'000.- pour l'aménagement d'un édicule de WC publics modulaire sur la place de Sardaigne

De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan de la Ville de Carouge dans le patrimoine administratif

et d'amortir le montant de CHF 143'000.- au moyen de dix annuités dès 2015 sous rubrique 78-331.

La prise en considération est acceptée à l'unanimité.

Le bureau propose le renvoi en commission des constructions et logements.

Il n'y a pas d'autre proposition et la Présidente ouvre le tour de pré-consultation.

M. Etienne comprend bien la problématique des WC publics sur la place de Sardaigne et demande que la commission se soucie de l'intégration de cet édicule, quant à son emplacement proche du vieux Carouge. Il comprend le souci d'une mise en place rapide, mais aurait préféré une solution mettant en question ces anciens WC publics. Quant à la démolition de ce qui a été fait dans le cadre de l'aménagement du parking souterrain, pour une solution s'intégrant bien dans la place de Sardaigne. Il souhaite donc que le Conseil Administratif réfléchisse à une solution plus durable de manière à ne pas garder éternellement ces anciens WC publics enterrés.

M. Baertschi a lui aussi été heurté par cette proposition « métallique » sur une place au cœur de Carouge. Cet édicule lui semble inapproprié et souhaite que la commission envisage une autre solution. Il rejoint le préopinant.

Mme Stebler se réjouit de ce projet, mais souhaite que la commission se penche sur la préservation des toilettes publiques de la place du Marché, car ces toilettes modulaires ressemblent à son goût à des cercueils métalliques très laids. Ne pourrait-on pas faire un aménagement pour les personnes handicapées et rénover les toilettes existantes, en mettant plus de moyens pour leur entretien régulier ?

Mme Molinari s'est aussi interrogée sur la pertinence de faire un premier test place de Sardaigne. Des toilettes existent, même si elles ne sont pas accessibles. Il faudrait rechercher une solution pour cela. Elle souhaiterait que la commission réfléchisse à d'autres emplacements possibles pour faire ce test. Ensuite, elle demande comment se fera l'accès à cet édicule, car un accès payant posera une série de problèmes sur lesquels la commission devra se pencher.

Compte tenu du montant, M. Monney demande s'il serait possible que la commission fasse une estimation pour rehausser les toilettes actuelles afin qu'elles soient au niveau du sol.

M. Morex entend bien les préopinants, mais leur rappelle que si les toilettes sont fermées, c'est parce que leur Conseil Administratif responsable a décidé qu'il en soit ainsi. Il suffisait simplement de les laisser ouvertes.

6. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 100-2013 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'OCTROI D'UNE SUBVENTION EXTRAORDINAIRE EN FAVEUR DE LA MUSIQUE MUNICIPALE

Mme De Haller Kellerhals introduit le sujet.

Suite à la motion n° 32-2013 du 19 septembre 2013 et la demande de la Musique municipale de Carouge du 31 octobre 2013, suite au rapport de la commission de la culture du 12 novembre qui démontre la très claire volonté de ladite commission de consentir à une subvention extraordinaire pour 2013 et enfin, vu l'adoption de cette motion par votre conseil le 21 novembre, le Conseil Administratif vous propose

d'ouvrir un crédit pour une subvention extraordinaire de CHF 30'000.- en faveur de la musique municipale de Carouge ;

De comptabiliser la dépense prévue dans le compte de fonctionnement 2013 rubrique 30-365 et

De comptabiliser cette dépense supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par la fortune nette.

La prise en considération est acceptée à l'unanimité.

Le bureau propose la discussion immédiate.

Il n'y a pas d'autre proposition et la Présidente ouvre la discussion.

Il n'y a pas de demande de parole et la Présidente passe au vote.

Le projet est accepté à l'unanimité.

Vu la motion n° 32-2013 du 19 septembre 2013 ;

Vu la demande de la Musique municipale de Carouge du 31 octobre 2013;

Vu le rapport de la commissions de la culture du 12 novembre 2013 ;

Vu la volonté de ladite commission de consentir a une subvention extraordinaire en 2013 ;

Vu l'adoption de la motion n°32-2013 par le Conseil municipal le 21 novembre 2013 ;

conformément aux articles 1 et ss de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal, à l'unanimité par 24 oui

DECIDE

1. *D'ouvrir un crédit pour l'octroi d'une subvention extraordinaire de CHF 30'000.- en faveur de la Musique municipale de Carouge ;*
2. *De comptabiliser la dépense prévue dans le compte de fonctionnement 2013 (rubrique 30.365).*
3. *De comptabiliser cette dépense supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par la fortune nette*

7. MOTIONS

Il n'y en a pas.

8. POSTULAT

1. *Postulat 8-2013 P : le stade de Genève doit être rénové ou rasé ! Conséquence pour Carouge*

La Présidente demande au secrétaire d'en donner lecture.

LE STADE DE GENÈVE DOIT ETRE RENOVE OU RASE ! CONSEQUENCE POUR CAROUGE ?

*Mesdames les Conseillères municipales,
Messieurs les Conseillers municipaux,*

Sachant que le stade de Genève, qui ne fêtera seulement que 11 ans le printemps prochain, doit remettre en ordre en urgence sa pelouse, son éclairage, ses loges VIP et les tourniquets d'entrée du Stade, pour un montant de 5,6 millions.

Sachant que l'État devra indéniablement débloquer ce montant pour régler définitivement son compte au stade, selon l'audit de l'Académie internationale des sciences et techniques du sport (AISTS) basée à Lausanne.

Sachant que l'ancien Conseiller d'État Charles Beer a déclaré aux médias "Le stade doit être rénové ou rasé".

Sachant que des décisions doivent être prises rapidement sur le sort des infrastructures défectueuses et/ou contraire aux normes.

Sachant que le FC Servette va, durant les travaux, devoir s'entraîner quelque part et qu'il est pressenti que le stade de Carouge sera choisi.

L'UDC soucieuse des intérêts de la commune de Carouge, s'interroge sur les retombées positives ou négatives de l'éventuelle occupation provisoire du stade de Carouge par le FC Servette, en raison de ces travaux.

Par ces motifs, le Conseil municipal de Carouge

Invite le Conseil administratif

A prendre langue rapidement tant avec l'administration du Stade Genève pour connaître sa position sur ces améliorations, la Direction du FC Servette pour savoir s'il entend déplacer ses activités au stade de Carouge le temps des travaux ainsi que les dirigeants de notre stade et équipes de football pour organiser une cohabitation temporaire.

Le cas échéant, entamer des discussions liées aux questions financières pour la location de notre stade.

UDC CAROUGE

Date du dépôt : Carouge, le 9 décembre 2013

M. Baud fait remarquer à la Présidente que la prise en considération des postulats ne doit pas être votée.

Après vérification, la Présidente indique que les postulats sont traités comme les motions.

M. Monney signale que le parti socialiste ne prendra pas en considération ce projet de postulat, car l'UDC puise ses informations dans les médias. Il n'y a pour l'heure rien d'officiel et aucune décision du Conseil d'État. Par ailleurs, dans les considérants « devoir s'entraîner quelque part », il rappelle à l'UDC que le FC Servette s'entraîne déjà ailleurs. Cette proposition lui semble anticipée.

M. Morex rejoint M. Monney, ce postulat de l'UDC vise uniquement à un coup médiatique totalement inutile. Le FC Servette règle ses problèmes, il n'a jamais été question que cette équipe vienne jouer au Stade de la Fontenette. Ce postulat n'a à ses yeux aucun sens et le PLR ne le prendra pas en considération non plus.

M. Barthassat ne prendra pas non plus en considération ce postulat. Le FC Servette n'a aucun problème. En outre, il est question de rénovation dans ce postulat, tandis qu'il s'agit simplement de terminer le stade. Celui-ci ne sera nullement « rasé ».

Mme Marti indique que les Verts ne prendront pas non plus en considération ce postulat pour les raisons susmentionnées.

La prise en considération est refusée 21 non, 2 oui et 1 abstention.

9. RÉSOLUTIONS

Il n'y en a pas.

10. PÉTITIONS

1. Pétition 15-2013 R : pour une utilisation sans nuisance de l'Agora de la Tambourine

Cette pétition a été prise en considération le 17 octobre 2013 et renvoyée en commission des pétitions. Celle-ci s'est réunie le 3 décembre 2013 et le rapport a été établi par M. Barthassat.

La Présidente demande à M. Barthassat s'il a quelque chose à ajouter à son rapport.

M. Barthassat répond par la négative.

La Présidente indique que la commission a préavisé favorablement à l'unanimité le renvoi au Conseil Administratif avec les recommandations de la commission, dont l'inclusion du déplacement de l'Agora à l'étude et à la réflexion relative au concours. La Présidente ouvre la discussion.

M. Gerster ne sait pas si la commission a abordé le projet de la Fondation immobilière de Carouge sur la même zone. Au vu de ce qui est demandé par les pétitionnaires, qu'il comprend tout à fait, M. Gerster rend le Conseil Administratif à une saine gestion des deniers publics. Des travaux minimes pourraient être faits, puisqu'ils ne vont perdurer. Il souhaite donc que l'on investisse peu dans ce projet qu'il souhaite éphémère et non pérenne.

Mme Molinari rejoint M. Gerster, la commission a effectivement encouragé le Conseil Administratif à envisager des mesures simples. Tout le quartier et ses aménagements extérieurs seront revus. Des panneaux d'information pour interdire l'accès des véhicules sont notamment conseillés. La commission a aussi recommandé de ne pas entrer en matière sur la demande des pétitionnaires qui voulaient empêcher l'utilisation des grills à partir de 18 heures, ce qui semblait excessif. La commission invitait également le Conseil Administratif à discuter en concertation avec l'Association des habitants du quartier de la Tambourine, auditionnée.

M. Richard a été étonné par le ton du courrier des pétitionnaires. Il s'est permis de demander à son président ce qu'il en était exactement. Les pétitionnaires estiment qu'il n'y a pas eu de recherche de discussions et de solutions concertées avec les voisins. Avant de commencer une modification, il serait souhaitable de rediscuter avec les habitants. M. Richard soutient le renvoi au Conseil Administratif, mais souhaiterait qu'il retrouve un moment de discussion.

M. Mutzenberg précise que les personnes entendues avaient l'air intéressées et d'accord avec les propositions figurant dans le procès-verbal. Les solutions proposées rassemblaient l'adhésion des participants.

Le renvoi au Conseil administratif est accepté par 23 oui et 1 abstention.

11. QUESTIONS

Réponses du Conseil administratif aux questions des membres du Conseil municipal

M. Walder répond à la question orale de Mme Molinari concernant la Vogue et le traitement des gobelets réutilisables

Comme je l'ai déjà dit lors du conseil municipal de septembre, après les essais concluants des éditions 2010 à 2012 des fêtes de la musique, l'utilisation des gobelets réutilisables a été généralisée à toutes les manifestations organisées par la Ville de Carouge en 2013.

En ce qui concerne la Vogue, et parce que les sociétés qui tiennent un stand sont à peu près les mêmes que durant les fêtes des écoles et du 1^{er} août, nous avons convenu de passer aux gobelets réutilisables en 2014 afin de permettre aux sociétés d'épuiser leurs stocks de verres compostables.

Ainsi, comme prévu, le Cartel des Sociétés organise, avec l'appui de la Ville de Carouge, la mise en place des verres réutilisables pour la Vogue 2014. Dès lors, quelques 50'000 gobelets seront servis et autant de matière compostable économisée. Cette fête étant probablement l'une des plus grandes débitrices de boissons, l'impact de ce changement est conséquent en termes de déchets. En comparaison, environ 15'000 verres sont utilisés lors de la fête de la musique et 2'000 pour les fêtes des écoles ou du 1^{er} août.

Quant au mandataire, c'est l'Orangerie, entreprise sociale d'insertion basée à Genève, qui assurera la gestion des gobelets des manifestations communales en 2014.

Dès 2015, nous souhaitons généraliser cette pratique aux grandes manifestations organisées sur le territoire carougeois et nous discuterons cette année des modalités de cette mise en place.

M. Walder répond à Mme Marti pour la mare de la rue Jacques-Dalphin

Lors des travaux d'aménagement de la rue Jacques-Dalphin, les mandataires et entreprises ont dû prendre en compte les contraintes suivantes pour régler les différents niveaux:

- L'altimétrie des bâtiments existants, avec les sauts de loup et marches à raccorder,
- Le niveau du pourtour des espaces en revêtement perméable (Saibro) derrière l'église et le temple, pour assurer la continuité avec les parvis respectifs,
- Le niveau du socle pour poser et ancrer le banc en béton.

Conscients de ce que les pentes longitudinales et transversales étaient faibles, il a été néanmoins décidé d'assumer cette situation dans un souci de limiter la démultiplication inesthétique de caniveaux et grilles de sol.

La mise en œuvre délicate du revêtement final pour régler des pentes au centimètre près a peut-être malheureusement accentué ces défauts de pente. Il en résulte aujourd'hui un certain nombre d'emplacements où l'eau stagne.

Le seul moyen d'éliminer ces défauts est de reprendre la surface située entre l'arrière de l'Eglise et du Temple et les socles des bancs pour réintroduire des récoltes d'eau raccordées aux collecteurs enterrés. C'est une intervention relativement conséquente qui pourra être intégrée aux travaux d'amélioration de ces aménagements prévus une fois l'expertise technique des travaux, prévue début 2014, aura été effectuée.

Réponse de Mme Lammar à la question M. Monney concernant les camping-cars au chemin Poluzzi

Mme Lammar apporte les compléments suivants à sa réponse :

Les APM sont allés sur place et le seul camping-car se trouvant dans le chemin (plaque GE 657162) est en possession d'un macaron de la zone 8 car son véhicule est considéré comme un véhicule automobile léger et non comme un véhicule d'habitation. Il a donc droit à son macaron. Concernant le prix du macaron à CHF 200.- par année, il est le même pour tous les véhicules, malgré les dimensions, que cela soit une smart ou un plus grand véhicule.

Concernant enfin le marquage au chemin Poluzzi, elle avait signalé que le camping-car serait en infraction s'il dépassait le marquage des places, mais il n'y a pas de cases spécifiques à la grandeur au chemin Poluzzi. Le véhicule en question ne dépasse pas le marquage et n'est donc pas en infraction.

Nouvelles questions des Conseillers municipaux

Questions écrites

Il n'y en a pas.

Questions orales

M. Gerster : rue Montfalcon

M. Gerster est très attentif aux piquets de la rue Montfalcon, qu'il a toujours trouvés aberrants. À la vue de travaux entrepris autour des piquets, il s'est réjoui, avant d'être déçu en constatant que les piquets ont simplement été reculés. Il ne comprend plus l'utilité de ces piquets qui sont désormais dans le même alignement que les voitures stationnées. Aussi, il demande si l'intensité de la lumière sera augmentée sur ces passages piétons, ce qui lui semble nécessaire.

M. Walder répond concernant la lumière que tous les aménagements ont en effet été faits avec une lumière déficiente. Le Conseil Administratif fera une demande de crédit en janvier pour un plan lumière. Le but n'est pas de retirer les luminaires de la rue Montfalcon, la rue Jacques Dalphin et autres pour les remplacer par des luminaires plus conséquents, mais évaluer leur déplacement ou leur transformation. Il espère que la délibération sera renvoyée en commission pour en discuter. Concernant ensuite les potelets, ils ont en effet été reculés. À noter à cet égard que les « passages piétons » évoqués par M. Walder, c'est-à-dire les frites grises sur le sol, ne sont pas des passages piétons et ne protègent pas, légalement, les piétons. Les potelets évitent, entre autres, que les voitures se garent à cet endroit. Il a donc été décidé de reculer ces potelets. Il ajoute qu'il y a eu, sur le rond point à l'angle Débridée-Montfalcon, deux accidents. Il faudra donc prendre des mesures, comme des ralentisseurs pour ralentir la circulation. Les faux passages piétons gris devront également être revus. Le Conseil Administratif fera donc en début d'années des propositions de modification, notamment l'ajout de passages piétons autour des ronds-points.

M. Conti : WC publics et marché de Noël

M. Conti remercie tout d'abord M. Wolfsberg pour la disponibilité de ses toilettes lors du marché de Noël. M. Conti espère que l'année prochaine, le Conseil Administratif envisagera des WC modulaires provisoires à cet endroit.

M. Walder rappelle à M. Conti que le marché de Noël est organisé par les Intérêts de Carouge et un comité d'organisation. La ville de Carouge collabore avec eux, et le matériel livré répond à leurs demandes. Il n'y a pas eu de demande pour la pose de WC chimiques ou autres. Le Conseil Administratif réfléchira à cette question et remercie aussi M. Wolfsberg.

Mme Marti : entretien de la patinoire et verglas

Mme Marti indique qu'à côté de la patinoire, les piétons et cyclistes empruntent un espace très réduit où une pente a été installée pour le tracteur. Il y a souvent de la neige et une fine couche de verglas venant du drainage de la patinoire. Elle demande si la personne responsable pourrait être priée d'éviter qu'il y ait du verglas à cet endroit.

Mme Lammar répond que ce sera fait.

Mme Marti : installations éphémères, prise en compte des personnes handicapées

Mme Marti pense que l'on pourrait profiter de la réorganisation du service voiries et environnement pour sensibiliser le personnel et les cadres futurs et actuels à la prise en compte des personnes handicapées dans les installations éphémères. Trop souvent, on entrepose des

éléments à des endroits qui empêchent les handicapés de sortir de leur voiture. Par exemple, le sapin de Noël est placé juste devant le banc qui se trouve devant La Poste, ainsi une personne ne peut pas se reposer sur ce banc. Sans aller jusqu'à aménager une « ville de vieux », il faudrait à son sens mieux prendre en compte ces personnes.

M. Walder prend note des remarques de Mme Marti. Cette sensibilisation a lieu dans tous les services.

Mme Molinari : place du Temple et parking

Mme Molinari observe depuis plusieurs mois que des motos se garent en grand nombre sur cette place, même entre les bancs. Elle demande si une autre solution pourrait être trouvée.

Mme Lammar répond qu'au sens strict, il n'est pas permis de se parquer sur la place du Temple et des instructions ont été données en ce sens à la Fondation des parkings pour amender ces véhicules s'ils envahissent la place. Cependant, il a aussi été demandé à la Fondation des parkings de faire preuve de tolérance et de bon sens au vu du manque de place pour les vélos et deux roues motorisés.

Mme Molinari la remercie, mais note que le stationnement à cet endroit est devenu une sorte d'acquis. L'instruction n'a donc peut-être pas été assez claire et devrait être relancée. L'accès aux bancs est parfois entravé et ce stationnement sauvage n'est pas esthétique.

Mme Lammar explique qu'effectivement, il est nécessaire d'amender lorsque ces motos sont trop nombreuses. Elle retransmettra la demande à la Fondation.

M. Mutzenberg : politique de choix d'emplacement des pots d'ornement

M. Mutzenberg a été interpellé par deux commerçants du secteur de la Débridée et du haut de la place d'Armes sur la politique de pose des bacs à fleur, notamment dans le secteur hors du Vieux Carouge.

M. Walder répond que le Vieux Carouge a souvent été privilégié, mais le Conseil Administratif veille aux autres quartiers. Cependant, le but n'est pas de démultiplier les pots de fleur. Là où c'est possible, les plantations plein sol sont favorisées.

M. Baertschi : dallage place de l'octroi

M. Baertschi constate, concernant l'entretien de ces dallages, qu'au final, contrairement à ce qui avait été dit, que le matériel pour refaire ces petites dalles de manière cohérente a été trouvé. Il demande si le service transports a des stocks et s'il peut faire aussi bien que les SIG et Swisscom.

M. Walder a lui aussi été surpris d'apprendre que son service avait finalement trouvé un fournisseur en mesure de fournir ce type de dalles. Ce service n'a donc pas de stock, mais on peut retrouver ces dalles, sachant que cette place sera à moyen terme réaménagée.

M. Baertschi : nettoyage des berges de l'Arve

M. Baertschi a remarqué l'abondance de déchets, malgré les campagnes en ce sens. Il a en outre récemment constaté, à droite du pont Neuf, des tags. Il demande qui peut entretenir ces berges de l'Arve qui sont aussi en partie cantonales et attire l'attention du service compétent sur ces questions.

M. Walder répond que ces berges sont effectivement cantonales, mais il se renseignera et reviendra vers lui.

M. Morex : Vieux-Carouge -levée des ordures

M. Morex imagine qu'il existe des règlements communaux et cantonaux sur la levée des ordures dans le Vieux Carouge. Cependant, il a eu l'occasion d'entendre au téléphone les sanglots d'une personne âgée de plus de soixante-dix ans qui s'est vue dire par le Service des Voiries qu'elle devait descendre ses ordures avant sept heures le matin et qu'elle n'avait pas le droit de les déposer le soir. Étant donné qu'ailleurs dans Carouge, des containers sont à disposition des habitants et que ce n'est pas le cas dans le Vieux Carouge, ne pourrait-on pas faire une exception pour les personnes âgées ?

M. Walder observe qu'il n'y a pas de sacs-poubelle spéciaux pour personnes âgées. Les règles doivent s'appliquer à tous. En outre, il appartient aux propriétaires d'immeubles d'avoir des espaces où les gens peuvent laisser les sacs. On réfléchit au seuil de tolérance, mais on ne peut pas, pour l'aspect et la renommée de Carouge, autoriser que les sacs poubelles soient déposés en fin d'après-midi dans les rues. Un cas par cas est impossible.

M. Morex le comprend, mais n'est pas satisfait de cette réponse. Une autre solution doit être trouvée pour les cas particuliers.

M. Morex : Vieux-Carouge - Bluewin TV

M. Morex rappelle que Carouge a vendu Télécarouge à UPC Cablecom. Parallèlement, les services industriels du canton installent la fibre optique dans Carouge. Les habitants ont désormais le choix entre UPC Cablecom, la fibre optique, ou encore, une troisième solution : Bluewin TV. Il s'agit de brancher la télévision, le téléphone et Internet sur le câble de Swisscom. Cependant, cette dernière solution n'est pas possible dans le Vieux Carouge. Renseignement pris, M. Morex a eu une première réponse de Swisscom qui a répondu que le câble Bluewin TV n'est pas assez puissant parce que le maire de l'époque a mis un frein au développement de Swisscom au profit de Télécarouge. Comme cette société a été vendue, M. Morex souhaite que la commune prenne langue avec Swisscom pour que les habitants du Vieux Carouge aient, eux aussi, la possibilité de choisir Bluewin-TV.

Mme Lammar se renseignera sur les raisons de l'impossibilité de se connecter sur Bluewin-TV.

M. Wolfisberg : guirlandes lumineuses du Vieux-Carouge défectueuses

M. Wolfisberg a constaté avec regret que les guirlandes lumineuses posées sur les corniches des façades du Vieux Carouge sont défectueuses. En effet, ces guirlandes qui d'ordinaire embellissent la vieille ville ne fonctionnent pas par endroits, et ce, dans quasiment toutes les rues et places. Il demande quelle en est la raison.

M. Walder lui donne raison et signale que l'on a essayé au mieux de réparer ces guirlandes là où c'était possible. Elles devront être entièrement remplacées, ce qui demande six mois de travail d'une personne pour remplacer ces guirlandes. Cela n'a pas été possible cette année, mais ce remplacement fait partie des priorités du Conseil Administratif. Il espère que ces guirlandes sont réparées pour le Noël 2014, ce qui permettra d'ailleurs de placer des guirlandes en LED.

M. Wolfisberg applaudit que ce remplacement soit une priorité.

La Présidente remercie les participants, leur souhaite de belles fêtes de fin d'année et lève la séance à 20h05.